



LA RÉFORME DES RETRAITES MENACE LA PROTECTION SOCIALE DE NOMBREUX ACTIFS. CONTACTEZ VOTRE EXPERT-COMPTABLE POUR EN SAVOIR PLUS !

## RÉFORME DES RETRAITES : LA PROFESSION COMPTABLE PREND LA PAROLE !

*Si nous sommes favorables à une réforme des retraites plus équitable et assurant la pérennité du système, telle que promise par le Président Macron, nous réfutons, comme la plupart des professions, le fait que celle présentée aujourd'hui réponde au cahier des charges.*

Nous n'avons aucune confiance dans la capacité du pouvoir politique à constituer et préserver les réserves nécessaires à la transition démographique sur le long terme : le temps du mandat politique à moins de cinq ans est incompatible avec la gestion des retraites. Le sort réservé au Fonds de Réserve des Retraites, la confusion croissante des budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale, le mépris de la Loi Veil comme la précipitation qui entoure le projet de loi actuel sont autant de preuves que les retraites doivent être placées hors d'atteinte du cosmos politique et faire l'objet d'un consensus national ; **Cela n'est possible qu'en inscrivant le cadre de cette réforme dans la constitution et en plaçant les décisions de la gouvernance hors du champ de l'Assemblée Nationale.**

Nos caisses autonomes ont pris les décisions nécessaires pour assurer l'avenir. Elles ne coûtent rien à personne et contribuent à la solidarité

nationale. Nous serons heureux de rejoindre le régime universel lorsque celui-ci aura démontré sa viabilité, sa stabilité et sa pérennité ainsi que sa capacité à s'adapter aux particularités de chaque profession.

A ce jour, nous voyons surtout une réforme qui ne correspond pas aux promesses de campagne, dont la générosité n'est pas financée, dont l'avenir ne semble pas du tout assuré par des réserves suffisantes, dont la gouvernance est sous la coupe du gouvernement, dont l'équilibre financier est plus que douteux et pour lequel l'allongement des carrières est indispensable mais insuffisant.

Notre analyse, pourtant, n'a porté à ce jour que sur les retraites du secteur privé. Lesquelles ne représentent que 75 % des dépenses pour 80 % des retraités.

**Aussi, nous pensons qu'il serait réellement judicieux de repousser cette réforme et d'y apporter les aménagements nécessaires à son acceptabilité par chacun. Nous n'avons pas besoin de pédagogie mais d'intelligence collective.**

### AUJOURD'HUI LE PROJET DE RÉFORME, C'EST :

- Une promesse de campagne qui dérive
- Un financement incertain
- Un fonds de réserve sans ambition
- Une gouvernance alibi
- Un âge pivot de perlin pinpin

## Table des matières

Une promesse de campagne ? Pas vraiment...	02	Une gouvernance fantoche	04
Le minimum retraite	02	Le financement à long terme	04
Le Fonds de réserve	03	Que signifie l'âge pivot ?	06

## Une promesse de campagne ? Pas vraiment...

### ■ La promesse portait sur le régime de base uniquement

■ Dans le débat entre-deux tours, le candidat Macron a promis de ne pas toucher aux caisses de retraite complémentaire.

### ■ Dans le programme En Marche pour 2017, on peut lire :

- « les taux de cotisation pourront rester différents ».
- « les spécificités de certains régimes ne disparaîtront pas ».
- « la pénibilité sera toujours prise en compte ».
- « les avantages accordés (...) aux mères seront intégralement conservés ».

**LE PROJET PRÉSENTÉ  
AUJOURD'HUI N'EST PAS  
CELUI DE LA CAMPAGNE.**

## Le minimum retraite

### ■ Un financement incertain

- Il s'agit ici d'une mesure dite « de solidarité » : c'est une décision du politique qui concerne la sphère sociale.
- Le rapport Delevoye (page 103) prévoit que les minima vieillesse seront financés par le Fonds de Solidarité Vieillesse Universel.
- Il prévoit également que le FSVu soit financé uniquement par les recettes fiscales et par des transferts d'autres caisses.
- Il prévoit enfin une augmentation de 26 % du nombre de bénéficiaires et un doublement des montants mobilisés pour chacun.
- Aujourd'hui, le minimum vieillesse représente 8,5 Mrds €.
- Le coût du « 1000 € par mois » devrait représenter entre 5 et 20 Mrds €. Il ne peut être financé que de quatre façons :
  - > En renonçant à d'autres solidarités
  - > En augmentant les impôts
  - > En augmentant les cotisations
  - > En réduisant les pensions des autres allocataires.

### ■ Un transfert du budget de l'Etat vers celui de la sécurité sociale ?

- Il existe aujourd'hui un minimum retraite à 690 € par mois.
- Il existe également un minimum vieillesse (ASPA) à 900 € par mois (1340 pour un couple).
- On est donc en droit de s'interroger : dans quelle mesure le minimum retraite va-t-il limiter le recours au minimum vieillesse ?

### ■ Une incitation au travail non déclaré

- Une retraite de 1000 € par mois correspond à un 'revenu super brut' (net + toutes charges) pour un indépendant de 31 500 € (rendement du point à 5 %), soit 6200 € de cotisations.
- Les indépendants ont, dans le projet, une cotisation minimale à 1500 € par an qui correspond à un revenu 'superbrut' de 7650 €, laquelle ouvre droit à la retraite minimale.
- Donc 1500 € et 6200 € de cotisations annuelles tout au long d'une vie apporteront le même droit... à 1000 € de pension retraite mensuelle. C'est clairement une **rupture du principe « Un Euro cotisé donnera les mêmes droits pour tous »**.
- Cotiser 6200 € par an pendant 40 ans donnera droit à 1200 € annuels de plus que le minimum vieillesse... pendant 20 ans. **C'est une vraie incitation à l'évitement des cotisations sociales.**



## Le Fonds de réserve

### ■ Moins efficace que les réserves des caisses complémentaires

- Si les régimes autonomes ont de tels niveaux de rendement, la démographie n'est pas la seule cause. C'est aussi et surtout parce qu'ils ont placé et géré l'argent qui leur a été confié.
- Les réserves de la CAVEC étaient de 1,2 Mrd € en 2013 et ont augmenté de 600 M€ en 6 ans, avec une collecte autour de 900 M€ sur la période... et des prestations de plus de 700 M€.
- En instaurant le Régime Universel, le gouvernement prépare l'assèchement des 137 Mrds € de réserve des différents régimes de retraite.

**Avec un taux de rendement de 3 %, les 137 Mrds représentent 4 Mrds € de produits financiers. Avec un taux de rendement de 5 %, ce sont près de 7 Mrds € de cotisations que l'Etat s'attribue.**

### ■ Sans ambitions réelles

- Il n'a pas été formulé à ce jour d'objectif de niveau de réserves. Cela ne semble pas être une priorité dans cette loi.
- Les régimes autonomes ont démontré que la constitution d'un niveau élevé de réserves permet de réduire les cotisations, d'augmenter les rendements et de préparer la transition démographique.
- En asséchant les caisses autonomes sans fixer d'ambitions au Fonds de réserve Vieillesse Universel, **l'Etat sacrifie les régimes autonomes et vertueux sans retenir les leçons de leur succès.**

### ■ Dramatiquement sous doté

- Les réserves peuvent représenter entre 0 et 100 % des engagements retraite.
- A ce jour, tous régimes confondus, elles représentent 6 mois de service des pensions, ce qui permet juste d'assurer les besoins en fonds de roulement.

**Pour couvrir 10 ans de service des pensions (niveau actuel des réserves de la CAVEC), il faudrait que les réserves soient à 4 000 Mrds €, soit deux fois le PIB de la France.**

- Toutes les ressources liées au vieillissement de la population ne sont pas affectées au fonds de réserve. Ex : la fiscalité des successions.

### ■ À la merci des aléas politiques

- Le fonds de réserve des retraites a été créé en 1999, alors que les excédents étaient plus importants sur les retraites. Il avait un objectif de 150 Mrds €.
- Il a pourtant cessé d'être alimenté à partir de 2010, suite à la crise financière.
- Non content de le priver de ressources, on demande à partir de 2011 au FRR de verser 2,1 Mrds € au remboursement de la dette sociale.
- Il lui est également demandé de verser 5,5 Mrds € pour pouvoir intégrer les régimes industrie électrique et gazière (lesquelles sont notoirement déficitaires).
- Les réserves des régimes autonomes, elles, sont moins aisément vulnérables aux aléas politiques : il s'agit de propriétés privées.
- **Le FRVU n'est pas l'outil adapté pour fournir la couverture financière du choc démographique : autant parce qu'il n'en a pas l'ambition que parce qu'il est soumis aux caprices des majorités politiques changeantes.**

## Une gouvernance fantoche

### ■ Une véritable Tour de Babel :

- Un conseil d'administration composé de 13 représentants des salariés et 13 représentants des employeurs.
- Une assemblée générale composée de 80 personnes représentant tous les courants idéologiques, économiques, etc. . .
- Un Conseil citoyen de 30 personnes, renouvelé par moitié tous les ans.

### ■ Loin des réalités des différentes catégories de travailleurs

- De la même façon que le Haut-Commissariat n'a pas voulu voir les problèmes propres aux différentes catégories professionnelles et contraint aujourd'hui le pouvoir politique à aménager chaque situation, un **système universel géré de façon globale ne pourra pas appréhender chaque situation que de très loin.**
- Que peut donc apporter un membre du Conseil Citoyen, hormis ses particularismes, s'il n'a que deux ans de mandat ?

### ■ Sans pouvoirs autres que de propositions

- Le Conseil citoyen et l'assemblée générale font des propositions au Conseil d'administration
- Le Conseil d'administration fait des propositions au gouvernement, lequel fait des propositions au parlement. . .
- Au final, le pouvoir de décision est entre les mains de l'Assemblée Nationale et d'elle seule. Compte tenu de la masse de sujets qu'elle doit traiter, cela revient à remettre le pouvoir aux seules mains du gouvernement et de l'administration.
- **C'est donc bien un système qui institutionnalise l'incertitude que l'on nous propose**, dans la mesure où le niveau des cotisations et des pensions dépendra de la majorité du moment et non de la longue tradition de concertation existant entre les partenaires sociaux.

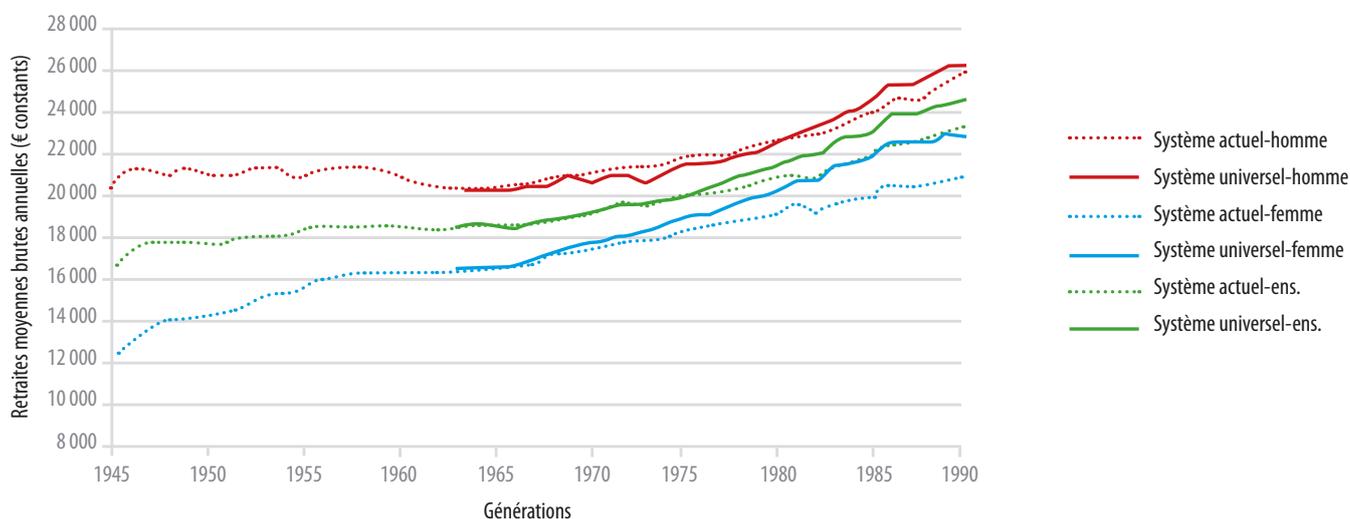
**Alors que les Retraites ont été construites depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle à partir des branches professionnelles, celles-ci sont totalement absentes de la gouvernance.**

## Le financement à long terme

- **L'équilibre financier du Régime Universel** est construit sur une hypothèse simple : même volume de recettes et même volume de dépenses que dans le système actuel (p113 et 114 du rapport Delevoye).

- Il prévoit par contre que les retraites seront plus élevées que dans le système actuel à partir de la génération 1980.
- Sans être outre mesure suspicieux, **on peut se demander comment le niveau de dépenses peut rester le même alors que les pensions seront supérieures. . .**

### Simulation de l'évolution des retraites moyennes (euros constants) dans le système universel (CNAV, Prisme 2019)



> Le niveau moyen des retraites s'améliore pour les plus jeunes générations, principalement chez les femmes

■ **Or les hypothèses du Conseil d’Orientation des Retraites (COR) ne sont pas celles du régime universel.**

- Indexation des pensions à l’inflation et non aux salaires : environ 5 Mrds € par an.
- Base de cotisations passant de 8 à 3 plafonds : environ 5 Mrds €.

■ **Les hypothèses du COR sont elles-mêmes particulièrement optimistes.**

- Les calculs se basent sur une hypothèse de « croissance » (écart entre l’évolution de l’inflation et celle des salaires) deux fois supérieure à ce qui a été observé entre 2000 et 2016. Impact : environ 2,5 Mrds €.
- Les études sont faites à partir d’un revenu moyen qui n’est pas différencié par génération.

■ **N’oublions pas la question du financement des « 1000 € par mois » qui n’a pas été éclaircie mais représente un surcoût de 8 à 12 Mrds €.**

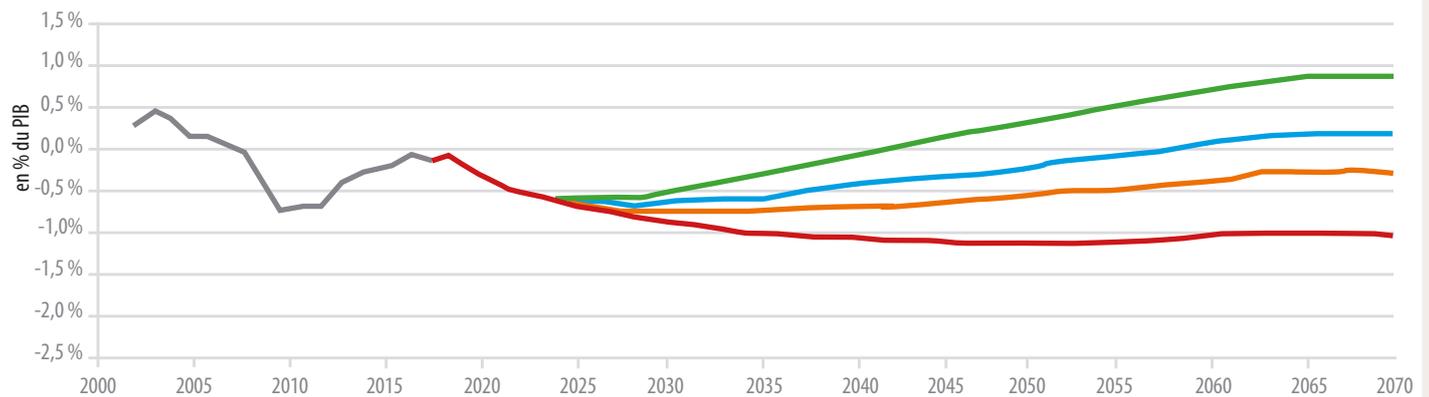
■ **Il manque donc au moins 20 Mrds € dans l’équilibre du régime universel par rapport à celui projeté par le COR, soit 6 % du total des cotisations.**

■ **Or les scenarii du COR sont clairs : il n’y aura pas de retour à l’équilibre avant 2060 si la croissance des revenus d’activité est inférieure à 1,5 % par an. Le déficit potentiel pourrait donc atteindre 40 Mrds € par an.**

**La prolongation des carrières rapporte 14 Mrds € par an. Il faut donc les allonger de 3 ans pour que le régime soit équilibré, ce qui porte l’âge d’équilibre à... 67 ans.**

■ **Ceci n’empêche pas les cadres, connaissant une carrière normale, de voir leur pension dans le Régime Universel diminuée d’un quart par rapport au régime actuel.**

**Solde financier observé et projeté du système de retraite (convention COR)**



- Obs
- 1,8 %
- 1,5 %
- 1,3 %
- 1 %

Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions.  
 Champ : ensemble des régimes de retraites français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.  
 Sources : rapports à la CCSS 2002-2019 ; projections COR - juin 2019

# Que signifie l'âge pivot ?

## Principe de base :

L'âge pivot ou âge d'équilibre du système de retraite est l'âge à partir duquel les droits ouverts par les points seraient servis à 100 %.

Selon le rapport Delevoye, lorsqu'un travailleur part en retraite après cet âge d'équilibre, il bénéficie pour chaque année de travail supplémentaire d'un bonus sur le montant de sa retraite.

Dans son discours du 11 décembre 2019, le Premier Ministre a ajouté l'idée d'un malus pour les départs anticipés.

## Évolutions dans le temps :

Selon le projet Delevoye (page 48), l'âge pivot est amené à évoluer avec l'espérance de vie des populations concernées. Fixé à l'origine à 64 ans, il augmenterait de 8 mois par année d'espérance de vie gagnée.

**Si l'on se réfère aux projections du COR, l'espérance de vie devrait augmenter de 4 ans entre la génération 1965 et la génération 2000. Cela signifie donc que l'âge d'équilibre pourrait atteindre 67 ans dans les trente ans à venir.**

## La raison de cette mesure :

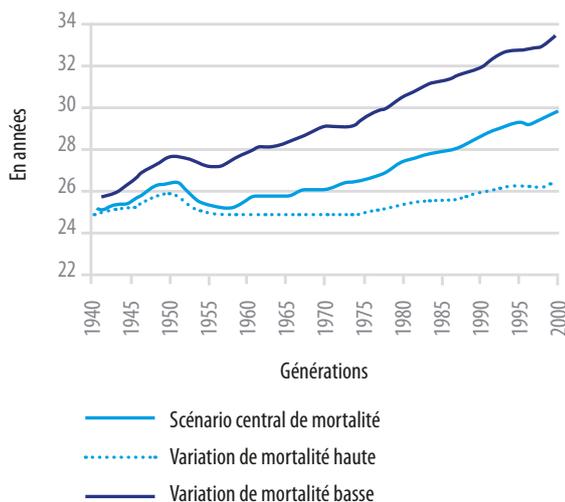
Lorsqu'un travailleur poursuit son activité au-delà de l'âge d'équilibre, il améliore le financement du système de deux façons : d'une part en cotisant plus et d'autre part en réduisant le temps pendant lequel lui sera servie une retraite.

**Le service des pensions, dans son ensemble, représente 350 Mrds €. Les cotisations le financent à 80 % de ce total, soit environ 280 Mrds €.**

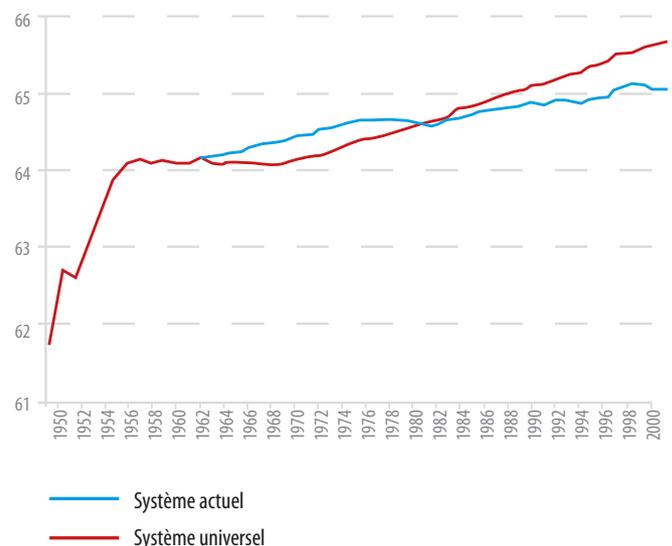
Passer de 63 à 64 ans augmente les cotisations de 2,3 % soit 6,5 Mrds €. Les droits correspondants seront servis pendant plus de 20 ans pour les hommes et plus de 24 ans pour les femmes.

La réduction des retraites à verser du fait du report d'un an de l'âge de départ représente 4 % de service de la dette, soit un allègement de 14 Mrds €. Le total de l'économie serait donc de 20,5 Mrds € par année de report de l'âge de départ...

**Durée de retraite en nombre d'années (moyennes par génération)**



**Simulation de l'âge moyen de départ par génération, hors départs anticipés, dans le système universel (CNAV, Prisme 2019)**



> L'âge moyen de départ des assurés ne bénéficiant pas d'un départ anticipé augmente après les générations nées après 1980. Les projections hors système universel retiennent un prolongement de l'augmentation de la durée d'assurance après la génération 1973. Les projections avec système universel retiennent une évolution progressive de l'âge du taux plein par génération. Les assurés bénéficiaires de dispositifs de départs anticipés ne sont pas pris en compte pour calcul cet âge moyen de départ.

Prenons la question du côté du cotisant :



EN REPOUSSANT SON ÂGE DE DÉPART DE **64 ANS** → **65 ANS**

IL RENONCE À :

- 1 AN DE RENTE ET  
- 1 AN DE COTISATIONS



Imaginons un retraité ayant, au cours d'une carrière linéaire de 43 ans, acquis un droit à 21 500 € de rente annuelle à taux plein (64 ans).



CARRIÈRE LINÉAIRE  
DE 43 ANS

→ **21 500 €**  
DE RENTE ANNUELLE  
À TAUX PLEIN (64 ANS)

= à 10 000 € DE COTISATIONS/AN SOIT 430 000 € DE COTISATIONS AU TOTAL  
(ET UN REVENU DE 39 500 € ANNUEL CHARGÉ, SOIT 27,3 K€ BRUT ET 22 K€ NET AVANT IR).

EN REPOUSSANT SON DÉPART **D'1 AN**

IL AURA RENONCÉ À :

**21 500 € DE RENTE**  
**+ 10 000 € DE COTISATION**  
**= 31 500 €**



**OPÉRATION FINANCIÈREMENT  
CATASTROPHIQUE QU'AUCUN  
BONUS-MALUS NE POURRA  
JAMAIS COMPENSER.**



Pour obtenir 22 000 € de rente sur le reste de sa retraite, soit 500 € de plus que ce à quoi il avait le droit avant, pendant 20 ans. 10 000 €, en somme.



L'âge d'équilibre, doit être accompagné d'un bonus-malus très important pour être efficace et donc correspondre de facto à un report de l'âge de départ... ce que beaucoup pourront juger comme non acceptable. Pourtant, en l'absence de mesures de report d'âge de départ, le système ne peut être équilibré.



**Une solution serait de laisser chacun libre de partir à l'âge qu'il souhaite et de calculer sa pension en fonction de l'espérance de vie de sa génération à l'âge de son départ au lieu d'imposer à chacun un cadre trop rigide.**